



CINQUANTE-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ SUR LES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

COMMUNICATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

La communication ci-après, reçue le 14 mars 2014, est distribuée à la demande de l'OIE.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a le plaisir de mettre à disposition la présente mise à jour pour information des membres du Comité sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le présent rapport porte sur: 1) les derniers développements concernant les normes pour les animaux terrestres et aquatiques, 2) le lancement de l'interface WAHIS Wild, 3) les recommandations issues de la Conférence de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire et le rôle des ordres vétérinaires et 4) le renforcement des capacités au moyen du processus PVS de l'OIE.

Les membres du Comité SPS seront également intéressés d'apprendre qu'en janvier 2014, l'OIE a fêté le 90^e anniversaire de sa création. Tout au long de cette année commémorative, une page du site Web de l'OIE sera consacrée à ses principales réalisations au cours de ces 90 dernières années.

1 DERNIERS DÉVELOPPEMENTS CONCERNANT LES NORMES DE L'OIE POUR LES ANIMAUX TERRESTRES ET AQUATIQUES

1.1. La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) s'est réunie du 11 au 20 février 2014. La réunion a principalement porté sur les textes nouveaux et révisés du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* qui seront proposés pour adoption au cours de la 82^e Session générale de l'OIE (du 25 au 30 mai 2014).

1.2. La Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission des animaux aquatiques) s'est réunie du 24 au 28 février 2014. La réunion a principalement porté sur les textes nouveaux et révisés du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)* et du *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* qui seront proposés pour adoption au cours de la 82^e Session générale de l'OIE (du 25 au 30 mai 2014).

1.3. L'OIE attire l'attention des Membres de l'OMC sur les importants développements suivants.

a. Guides pour l'utilisation des *Codes terrestre et aquatique*

L'OIE a apporté des modifications au Guide pour l'utilisation du *Code terrestre* qui, à ce jour, est mis à la disposition des états membres de l'OIE uniquement à titre d'information et d'orientation. Reconnaissant l'intérêt croissant des états membres à l'égard de l'élaboration des normes de l'OIE et leur participation accrue à ce processus, la version révisée du Guide sera officiellement proposée pour adoption à l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2014. La Commission des animaux aquatiques révisé, elle aussi, actuellement son Guide pour l'utilisation du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)* afin de l'aligner sur les révisions proposées pour le Guide pour l'utilisation du *Code terrestre*.

b. Application de nouveaux critères d'inscription d'une maladie sur la liste de l'OIE

Suite à l'adoption en 2011 des critères révisés d'inscription d'une maladie sur la liste de l'OIE, figurant dans le *Code terrestre*, il a été proposé en 2013 de désinscrire plusieurs maladies de la liste. La proposition de désinscrire la maladie vésiculeuse du porc et la stomatite vésiculeuse a soulevé un vif débat en 2013 et en est restée au stade de l'étude. À la suite de nouvelles consultations avec les états membres de l'OIE, la désinscription de ces deux maladies sera à nouveau proposée lors de la Session générale de 2014.

c. Notification de maladies, d'infections et d'infestations, et d'informations épidémiologiques

De concert avec la révision de la définition des maladies émergentes établie par l'OIE, la Commission du Code et la Commission des animaux aquatiques ont proposé d'apporter des modifications à la norme susvisée, dans les *Codes* respectifs, afin de clarifier et différencier les exigences requises concernant la notification obligatoire des maladies listées et des maladies émergentes non encore listées.

d. Antibiorésistance

À la suite du succès de la Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux qui s'est déroulée en 2013, une profonde révision de la norme du *Code terrestre* de l'OIE sur l'appréciation des risques d'antibiorésistance secondaires à l'usage des agents antimicrobiens chez les animaux sera proposée pour adoption en mai 2014. Les experts continuent également à œuvrer sur la révision de la norme relative à l'harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de l'antibiorésistance.

e. Sous-population de chevaux présentant un niveau supérieur de santé et de performance

Le secteur des chevaux de sport s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie, se traduisant par l'apport d'avantages socioéconomiques notables pour les économies nationales, le secteur hippique et les autres parties prenantes. À l'heure actuelle, plusieurs régions de l'OIE possèdent un secteur hippique important et, pourtant, elles sont confrontées à divers problèmes qui entravent la libre circulation internationale, en toute sécurité, des chevaux de compétition ainsi que l'expansion de l'industrie équine. Parmi ces obstacles figurent des approches incohérentes concernant l'application de réglementations sanitaires intergouvernementales et la mise en quarantaine, ce qui aboutit à des exigences sanitaires excessives et inégales en matière d'importation de chevaux sans que cela ne profite à la prévention et au contrôle des maladies des équidés.

Afin d'éliminer ces contraintes, l'OIE, la Fédération équestre internationale (FEI), la Fédération internationale des autorités hippiques (IFHA) et d'autres experts travaillent actuellement de concert à l'élaboration du concept de "Chevaux présentant un niveau supérieur de santé et de performance (HHP)". Celui-ci s'inspire dans une large mesure des normes actuelles de l'OIE couvrant le zonage et la compartimentation, la biosécurité, l'identification et la traçabilité, et la certification sanitaire.

Une nouvelle norme réunissant ces principes SPS fondamentaux dans le cadre d'une sous-population équine présentant un niveau supérieur de santé sera proposée pour adoption à l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2014.

2 INTERFACE WAHIS-WILD - UNE NOUVELLE APPLICATION FOURNISSANT DES INFORMATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES

2.1. En janvier, l'OIE a annoncé le lancement public d'une nouvelle application intitulée Interface WAHIS-Wild, disponible sur son site Web (http://www.oie.int/wahis_2/public/wahidwild.php/index/index/newlang/fr). Cet interface contient des informations sur les maladies des animaux sauvages ne figurant pas sur la liste de l'OIE et qui sont recueillies tous les ans par les états membres de l'OIE sur une base volontaire

2.2. L'une des principales missions de l'OIE consiste à garantir la transparence de la situation zoonositaire mondiale, en particulier grâce à l'obligation légale qui incombe à tous les états membres de rapporter les cas observés de 116 maladies touchant les animaux domestiques et les animaux sauvages réunies dans une liste officiellement dressée par l'OIE. Ces notifications contribuent à améliorer la santé animale et à protéger la sécurité des échanges internationaux sans instaurer d'entraves sanitaires injustifiées. Depuis 2005, les informations relatives aux maladies des animaux domestiques et des animaux sauvages listées par l'OIE sont disponibles par le biais de l'Interface de la base de données mondiales d'informations sanitaires, WAHID (http://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Wahidhome/Home/index/newlang/fr).

2.3. Toutefois, afin de protéger la santé animale et la santé humaine, nous devons surveiller l'apparition de maladies émergentes et ré-émergentes non listées par l'OIE à la fois chez les animaux domestiques et les animaux sauvages, qui peuvent être des réservoirs, des hôtes ou des victimes de ces maladies. Une procédure de surveillance spécifique à la faune sauvage a été élaborée par un groupe de travail réunissant des experts de plusieurs états membres. Ces experts ont identifié, en fonction de leur importance pour la faune sauvage, 53 maladies infectieuses et non infectieuses prioritaires qu'il conviendrait de surveiller afin de protéger la santé animale et la santé humaine.

2.4. L'Interface WAHIS-Wild autorise désormais sur son site le libre accès à ces informations sur les maladies non listées de l'OIE touchant la faune sauvage, et est disponible à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/wahiswild>.

3 ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE ET RÔLE DES ORDRES VÉTÉRINAIRES

3.1. La troisième Conférence mondiale de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire et le rôle des ordres vétérinaires s'est tenue à Foz de Iguazu (Brésil) du 4 au 6 décembre 2013. Plus de 1 000 participants internationaux issus de 110 pays ont discuté de la nécessité d'améliorer la qualité et l'harmonisation de l'enseignement vétérinaire de par le monde, en s'appuyant sur les lignes directrices de l'OIE. La Conférence s'est également concentrée sur le renforcement du rôle des ordres vétérinaires dans le soutien d'un meilleur enseignement vétérinaire et dans la réglementation de la profession vétérinaire, afin de garantir sa qualité et son éthique.

3.2. Les recommandations de la Conférence sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.oie.int/eng/A_EDUUSB2013/recommendations/A_Recommendations_Brazil_Final.pdf.

4 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU MOYEN DU PROCESSUS PVS DE L'OIE

4.1. L'OIE poursuit son initiative internationale consistant à apporter son soutien aux états membres souhaitant renforcer leurs Services vétérinaires et leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques (SSAA) au moyen du processus PVS de l'OIE.

4.2. L'OIE organisera un séminaire de formation en avril 2014 pour les évaluateurs PVS afin de les informer des dernières révisions apportées aux outils du processus PVS.

4.3. Un résumé de l'engagement des états membres de l'OIE à l'égard du processus PVS figure à l'Annexe.

ANNEXE

ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROCESSUS PVS

Evaluation PVS: statut des missions au 25 février 2014

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles en vue d'une distribution (restreinte) aux bailleurs de fonds et aux partenaires
Afrique	52	53*	50	39
Amériques	29	25	22	18
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	21	18	11
Europe	53	16	16	12
Moyen-Orient	12	13	11	5
TOTAL	178	128	117	85

* Un pays non membre de l'OIE a demandé la réalisation d'une mission PVS.

Analyse des écarts PVS: statut des missions au 25 février 2014

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles en vue d'une distribution (restreinte) aux bailleurs de fonds et aux partenaires
Afrique	52	44	38	22
Amériques	29	15	11	10
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	18	12	7
Europe	53	8	7	2
Moyen-Orient	12	8	4	0
TOTAL	178	93	72	41

Législation vétérinaire: statut des missions au 25 février 2014

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées
Afrique	52	29	19
Amériques	29	7	5
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	5	5
Europe	53	3	2
Moyen-Orient	12	4	4
TOTAL	178	48	35